

Séance du lundi 28 janvier 2013

Date de Convocation : mardi 22 janvier 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.01.05 - Stade Marcel VERCHERE : Edification d'une structure et déconstruction du club house - Autorisations d'urbanisme et convention d'usage

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Philippe BERNIGAUD, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Nicole BARREAU à Nadia OULED SALEM, Jean-Michel BLANC à Xavier BRETON, Sébastien GUERAUD à Raphaël DURET, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT, Caroline ROHRHURST à Denise DARBON

Absents :

Abdallah CHIBI, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Pascal BORGIO

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Ville de Bourg-en-Bresse, propriétaire du stade Marcel Verchère, a établi un programme général de développement et d'aménagement du stade, conforme aux perspectives d'évolution du club de rugby USBPA en Division PRO D2.

Dans ce contexte, le projet doit permettre l'accueil des sponsors et le relogement du club house après déconstruction de l'existant. Cette salle a également vocation à être utilisée par la Ville.

Motivation et opportunité de la décision

Les travaux de construction consistent à édifier une structure légère de 900 m² destinée à l'accueil des sponsors, des moments conviviaux du club et des réceptions d'avant et d'après matchs.

Cette structure légère sera implantée sur le terrain dégagé par la déconstruction de l'ancien gymnase.

La structure comprendra un espace réceptif VIP, une cuisine, un local de stockage et un club house. A cette structure de 900 m², il sera annexé des sanitaires constitués par deux blocs de wc hommes et dames, organisés en lien avec les ouvertures du local réceptif.

Les travaux de démolition, réalisés dans un deuxième temps, consistent à déconstruire les bâtiments vétustes du club house actuel et à disposer de l'espace ainsi libéré afin d'implanter le futur mât d'éclairage du stade.

Ces bâtiments à déconstruire, d'un seul niveau, situés le long de l'Allée de Challes sont de 300 m².

Les sanitaires vétustes à proximité seront également déconstruits.

Une consultation d'entreprises de déconstruction sera prochainement lancée.

Il convient donc à présent d'autoriser le Maire ou son représentant à formuler une demande de permis de construire et une demande de permis de démolir pour ces bâtiments, et à autoriser le Maire à signer des conventions d'utilisation avec les différents utilisateurs potentiels de l'espace réceptif.

Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels

Ville de Bourg en Bresse seule.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-3 et R451-1 et suivants,

VU l'avis de la commission logement et travaux du 16 janvier 2013.

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

AUTORISE le Maire ou son représentant à formuler, au nom et pour le compte de la Ville de Bourg-en-Bresse, une demande de permis de construire pour l'édification de la structure légère et une demande de permis de démolir pour le club house.

AUTORISE le Maire à signer avec l'USB, avec les partenaires du club voire d'autres utilisateurs potentiels, une convention d'utilisation pour l'espace réceptif.